

## Scolarisation des élèves allophones

---

# **Élèves peu ou pas scolarisés : Pistes de réflexion pour penser l'orientation et les mesures de soutien après deux ans d'accueil**

*Document destiné aux conseils de direction d'établissements,  
aux conseils de classe, aux PPLS et aux COSP*

Direction pédagogique (DP)  
Office du soutien pédagogique et  
de l'enseignement spécialisé (OSPES)  
Unité migration accueil (UMA)  
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne  
[www.vd.ch/uma](http://www.vd.ch/uma) | 021 316 55 80 | [dgeo-dp.uma@vd.ch](mailto:dgeo-dp.uma@vd.ch)

Office cantonal d'orientation scolaire  
et professionnelle (OCOSP)  
Portail migration  
Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne  
[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation) | 021 316 11 40

Coordination et rédaction finale : Sandra Colaone  
Contribution : Christophe Blanchet, Marjorie Borgna, Etienne Corbaz, Mina Creanza-Triaa, Sandrine  
Fournier, Nora Kassam, Bénédicte Lambard, Marie Murisier René-Luc Thévoz  
Conception : Mónica Coelho

1<sup>ère</sup> édition – 2 avril 2026

# SOMMAIRE

<b>Sigles et acronymes .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Parcours scolaire de l'élève allophone à l'école obligatoire .....</b>	<b>6</b>
<b>Constats sur le parcours scolaire des élèves peu ou pas scolarisés .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Parcours scolaire et/ou professionnel de l'élève .....</b>	<b>8</b>
1.1 Construction du projet scolaire et/ou professionnel de l'élève .....	8
1.2 Accès aux mesures renforcées ou à l'enseignement spécialisé .....	8
<b>2. Orientation scolaire et/ou professionnelle .....</b>	<b>9</b>
2.1 Indications.....	10
<b>Conclusion .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 1 – Âge d'entrée à l'école : 4-6 ans .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 – Classes d'accueil régionales de niveau grand débutant .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 3 – Tableaux extraits du Guide pratique pour des transitions de qualité .....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 4 – Modification du cadre légal fédéral .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 4 – Liens utiles pour les élèves de 15 à 17 ans .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 5 – Ressources et contacts .....</b>	<b>27</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>11 VG/ACC</b>	11 Voie Générale Accueil (Classe d'accueil de niveau avancé permettant aux élèves de se présenter aux examens de certificat VG en niveau 111)
<b>12 CERT</b>	12 <sup>ème</sup> année certificative
<b>ACC I</b>	Premier accueil : une à deux années en structure d'accueil
<b>ACC II</b>	Deuxième accueil : orientation après une ou deux premières années dans notre système scolaire. Période de transition entre une structure autonome et une classe régulière par exemple avec du CIF.
<b>AFP</b>	Attestation Fédérale de formation Professionnelle
<b>Alpha</b>	Alphabétisation
<b>ANDIAMO</b>	Équipe de spécialistes qui orientent et accompagnent les jeunes atteints dans leur santé. (Prestation AI)
<b>APO</b>	Atelier Professionnel d'Observation
<b>Case Manager</b>	Analyse la situation des jeunes entre 15 et 25 ans sans solutions et coordonne l'accès aux mesures.
<b>CDGV</b>	Conférence des Directeurs de Gymnases Vaudois
<b>CF</b>	Conseil Fédéral
<b>CFC</b>	Certificat Fédéral de Capacité
<b>CHARTEM</b>	CHARTEM est composé de deux unités distinctes : techniques et services. Ces unités sont destinées aux jeunes ayant déjà effectué un choix professionnel.
<b>CIF</b>	Cours intensifs de français
<b>CIS</b>	Cellule Interservices
<b>COFOP</b>	Centre d'Orientation et de Formation Professionnelle
<b>COSP</b>	Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle
<b>COSP</b>	Conseiller, Conseillère en Orientation Scolaire et Professionnelle
<b>CRUMA</b>	Centre de ressources de l'Unité Migration Accueil
<b>DAEDALUS</b>	Plateforme d'information DGEO pour les directions d'établissement
<b>DGEO</b>	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire et de la Pédagogie Spécialisée

<b>DP</b>	Direction Pédagogique
<b>EdA</b>	École de l'Accueil
<b>EDT</b>	École de la Transition, en particulier profils 1 à 8 et SAS
<b>EPS</b>	Établissement scolaire Primaire et Secondaire
<b>ES</b>	Établissement Scolaire
<b>EVAM</b>	Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants
<b>FLS</b>	Français Langue Seconde
<b>FR</b>	Français
<b>L1</b>	Langue première
<b>LAGAPEO</b>	Logiciel de gestion administrative et pédagogique de l'enseignement obligatoire
<b>LEO</b>	Loi sur l'enseignement obligatoire
<b>MESIP</b>	Mesures Spécialisées en vue de l'Insertion Professionnelle
<b>MO</b>	Mesures ordinaires
<b>MR</b>	Mesures renforcées
<b>PAI</b>	Prolongation de l'apprentissage d'intégration
<b>PES</b>	Procédure d'évaluation standardisée
<b>PPLS</b>	Psychologue, psychomotricien, psychomotricienne, logopédiste scolaire
<b>Référent MR</b>	Référent de Mesures Renforcées
<b>RLEO</b>	Règlement d'application Loi sur l'Enseignement Obligatoire
<b>SAS-Accueil</b>	Classe d'accueil 1P-4P en lien avec un foyer EVAM
<b>SPS</b>	Soutien Pédagogique Spécialisé
<b>T1</b>	Transition 1
<b>TEM</b>	Transition école métiers
<b>UMA</b>	Unité Migration Accueil
<b>Verdeil</b>	Fondation prestataire de pédagogie spécialisée

## INTRODUCTION

### Parcours scolaire de l'élève allophone à l'école obligatoire

Le parcours scolaire des élèves allophones soulève différentes questions pour l'institution scolaire, pour le corps enseignant, l'élève et sa famille ou ses représentants légaux. À son arrivée dans un établissement scolaire vaudois, il rencontre une personne de référence de l'établissement lors d'un entretien d'accueil. À la suite de cet entretien, une première orientation est proposée. Celle-ci est le prélude à la **phase de premier accueil (ACC I)**. Il s'agit soit d'une classe régulière avec du CIF, soit d'une classe ou d'un groupe d'accueil selon l'âge et l'établissement scolaire.

Durant cette première phase, lors des deux conseils de classe annuels<sup>1</sup>, le corps enseignant réfléchit au parcours scolaire de l'élève, propose une orientation scolaire et mentionne les besoins de certains élèves. Pour ces derniers, il suggère des mesures à mettre en place. L'orientation est discutée avec la famille ou le représentant légal. À la fin de l'ACC I, la majorité des élèves allophones intègre un cursus ordinaire, souvent avec du CIF. Certains terminent l'école obligatoire avec une attestation de fin de scolarité ou avec un certificat de fin d'études secondaires.

#### **Décisions concernant l'orientation** (*Cadre général de l'évaluation, p. 5*)

*Les décisions relèvent de la compétence du conseil de direction de l'établissement scolaire. Avant de prendre toute décision qui engage l'avenir scolaire de l'élève ou qui modifie son parcours, il sollicite le préavis du conseil de classe ainsi que des parents.*

**L'orientation à la fin des deux premières années d'école vaudoise se construit avec l'élève, la famille ou le représentant légal. On veillera à ce qu'il n'y ait pas plus de deux ans de décalage entre son âge légal et l'année de scolarité suivie.**

### Constats sur le parcours scolaire des élèves peu ou pas scolarisés

Certains enfants allophones peu ou pas scolarisés dans le canton de Vaud ont un parcours de vie chaotique, entrecoupé par des migrations successives et des périodes sans scolarité. Pour les plus jeunes élèves, les lacunes scolaires et langagières occasionnées par ces ruptures peuvent généralement être comblées en quelques années. Dès l'âge de 8-9 ans, leur mise à niveau nécessite souvent une prise en charge adaptée sur le long terme, voire même au-delà de l'école obligatoire.

L'accompagnement des élèves peu ou pas scolarisés s'est considérablement amélioré dans l'école obligatoire, où des **dispositifs spécifiques pour grands débutants** sont désormais disponibles dans plusieurs régions (voir Annexe 2 p. 24). Des initiatives ont vu

<sup>1</sup> Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) art. 47 alinéa 2 : Le conseil de direction exerce les compétences que lui attribue la loi, notamment dans le domaine pédagogique et dans le suivi du parcours scolaire des élèves. (LEO) art. 50 alinéa 1b et 2 : Le conseil de classe examine les questions relatives à la progression scolaire des élèves et à leur conduite. [...] Il préavise à l'intention du conseil de direction, dans les cas prévus par la loi.

Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) art. 33 alinéa 1 : [Conseil de classe] Ses préavis sont rédigés à l'intention du conseil de direction.

(RLEO) art 34 alinéa 1 : La participation [...] aux conseils de classe est obligatoire pour les enseignants.

le jour aussi au post obligatoire, par exemple, avec la prolongation de l'apprentissage d'intégration (PAI). Néanmoins, pour certains adolescents requérants d'asile, privés de scolarité pendant toute la durée de leur périple migratoire, ou pour certains qui découvrent pour la première fois les bancs d'école en arrivant en Suisse, le parcours scolaire et professionnel reste un défi évident.

Se familiariser avec le monde de l'école, entrer dans l'écrit dans une langue seconde en voie de construction, élaborer un projet de formation, tout cela prend du temps. **Le suivi de ces élèves d'une classe, d'un cycle ou d'un établissement à l'autre s'avère dès lors primordial.** Le présent document a pour objectif d'aider les professionnels de l'école à préparer la transition de ces élèves vers l'étape suivante, **phase du deuxième accueil (ACC II)**, après deux ans de scolarité<sup>2</sup> en Suisse, en tenant compte de leurs ressources, de leurs besoins ainsi que des nombreuses possibilités. Il permet aussi d'envisager leur scolarité à plus long terme.

---

<sup>2</sup> Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) art. 102 alinéa 3 : Dès le deuxième cycle primaire, l'enseignement peut être dispensé dans des groupes ou des classes d'accueil dont la fréquentation est limitée à une année scolaire, exceptionnellement deux.

# 1. PARCOURS SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNEL DE L'ÉLÈVE

## 1.1 Construction du projet scolaire et/ou professionnel de l'élève

Pour les élèves peu ou pas scolarisés, il n'existe pas de parcours de formation scolaire et professionnel spécifique adapté à ces profils. Toutefois, il est primordial de construire un projet sur le long terme, comme pour les autres élèves. Afin d'y réfléchir au mieux, plusieurs éléments décrits ci-dessous sont à prendre en compte :

- le parcours scolaire antérieur ;
- le parcours migratoire et le statut de séjour ;
- le temps à disposition pour construire des bases scolaires solides ;
- les compétences sociales, manuelles, physiques et éventuellement professionnelle, la capacité de progression et la motivation (vision globale du jeune) ;
- les personnes adultes ressources (parents, famille proche ou éloignée, éducateur, tuteur) ou l'absence de réseau ;
- les informations concernant la santé physique et mentale, les éventuels suivis PPLS ou autres ;
- le projet professionnel.

**Certains élèves peu ou pas scolarisés progressent de manière remarquable et s'insèrent sans difficulté dans une suite de parcours scolaire et/ou de formation professionnelle. Il est toutefois important de leur accorder une attention particulière.**

## 1.2 Accès aux mesures renforcées ou à l'enseignement spécialisé

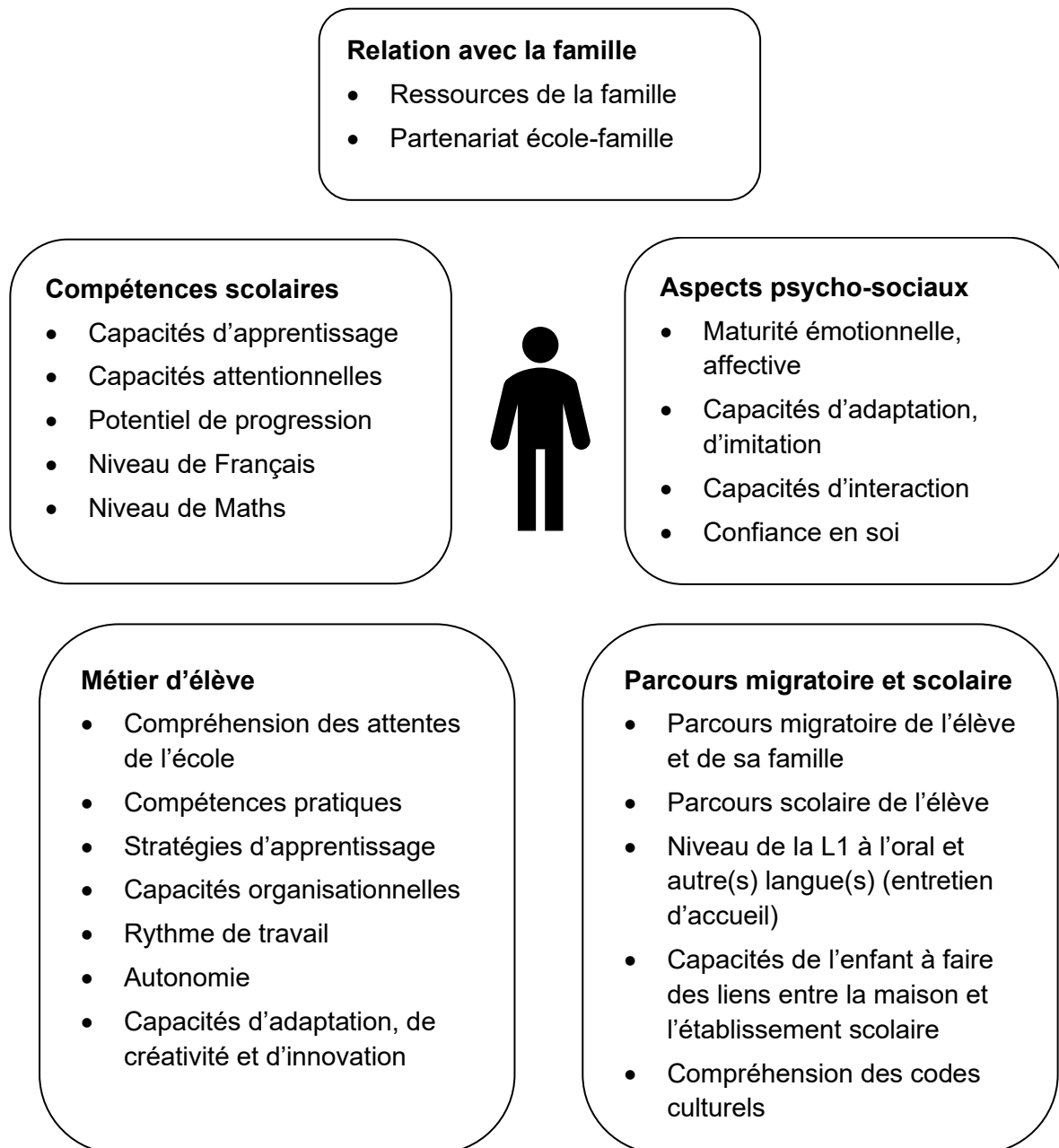
Pour une partie de ces jeunes, le décalage avec les attentes scolaires ou de formation est très important. Parmi eux, certains souffrent de traumatismes psychiques. Cela entrave grandement la suite de leur parcours scolaire ou dans une formation post-obligatoire. Il s'agira donc d'examiner, en collaboration avec la référente ou le référent MR, si ce jeune peut avoir accès à une mesure renforcée de pédagogie spécialisée (MR).

À noter que dans ces situations, l'absence d'évaluation médicale objectivant le trouble ou la déficience de l'élève est fréquente, ce qui constitue un obstacle à ces démarches. Aussi, durant les deux années de premier accueil, il est fondamental que ces investigations soient menées par les parents, si de fortes suspicions existent. Une partie de ces situations pourront être examinées par la Cellule Interservices (CIS) via un doyen ou une doyenne référente de l'établissement scolaire. En fonction des bilans médicaux et PPLS et si les critères sont remplis, une procédure d'évaluation standardisée (PES) pourra être réalisée afin d'octroyer une MR. Au terme de la PES, une orientation en établissement de pédagogie spécialisée peut être décidée si cela s'avère opportun (voir Annexe 3 pp. 25-29).

## 2. ORIENTATION SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNELLE

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments à prendre en considération lors de l'orientation des élèves peu ou pas scolarisés des cycles I à III.

Tab. 1 : Éléments à prendre en compte en vue d'une orientation scolaire et/ou professionnelle



Différents domaines sont mis en évidence, comme le métier d'élève ou le parcours migratoire et scolaire. Les éléments identifiés, par domaine, sont à discuter lors du conseil de classe de manière à affiner l'orientation. Dans la section suivante sont développées et explicitées les différentes indications afin de les rendre plus compréhensibles et accessibles. Les indications sont présentées sous forme d'un glossaire avec des propositions observables par le corps enseignant.

En annexe, des tableaux spécifiques par âge sont mis à disposition des directions et décanats des établissements, des enseignantes et des enseignants qui ont dans leur classe des élèves peu ou pas scolarisés.

Dans ces tableaux (voir Annexe 1, pp. 18-20), pour chaque cycle ou demi-cycle, des propositions de dispositifs d'accueil et d'enclassement sont présentées, pour la première phase d'accueil (ACC I) et pour la deuxième (ACC II). Des types d'aides sont suggérés pour les cas où cela s'avère nécessaire. En effet, après deux ans, la suite de leur parcours scolaire reste souvent un défi conséquent.

### **Accès à la formation professionnelle initiale (voir Annexe 5)**

*Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, le Conseil fédéral assouplit l'accès à la formation professionnelle initiale pour les cas de rigueur. Les élèves à l'aide d'urgence et sans statut ont accès aux mesures de la Transition 1 comme l'EdA, l'EDT, le COFOP-CHARTEM. Les mesures de la T1 comptent désormais comme des années de scolarisation. Ainsi, ces élèves pourront faire une demande de régularisation une fois les conditions suivantes remplies : avoir fréquenté l'école ou une mesure de Transition pendant deux ans dans le Canton de Vaud et y avoir séjourné durant cinq ans. Cette demande doit être effectuée dans un délai de deux ans maximums, à partir de la fin de la scolarité obligatoire ou de la mesure de transition.*

## **2.1 Indications<sup>3</sup>**

Les indications et la définition de la L1 ci-dessous, nous permettent de mieux comprendre les éléments à prendre en compte lors de l'orientation. Elles sont pensées de manière à élargir les références, elles ne se veulent pas limitantes. Il ne s'agit pas d'un outil d'évaluation. Ces indications visent à soutenir la réflexion, à élargir le point de vue et à mettre en évidence les compétences des élèves peu ou pas scolarisés et non à se focaliser exclusivement sur les aspects scolaires. Il n'est pas nécessaire que l'élève puisse répondre à l'ensemble des items proposés, néanmoins ils permettront de mieux comprendre notamment le profil de l'élève, sa progression et ses compétences scolaires. Il est important de comparer ces éléments dans le temps, à l'arrivée et à la fin du premier accueil et de mettre en évidence l'évolution.

### **Aspects psycho-sociaux**

**Maturité émotionnelle et affective** : l'élève est capable d'identifier, d'exprimer et de gérer ses émotions de façon adéquate selon son âge et en fonction du contexte. Cette capacité se renforce avec l'âge. Par exemple, gérer la séparation d'avec les parents et la frustration.

**Capacité d'attention** : l'élève est capable de se centrer sur une activité ou une personne sur un temps donné. Le temps varie en fonction de l'âge de l'enfant, de la compréhension de la langue et de l'intérêt de l'enfant pour l'activité. À titre indicatif : vers 3-4 ans, il peut parvenir à se concentrer jusqu'à 15 minutes. Vers 5-6 ans, une vingtaine de minutes. À 6-8 ans, on estime que l'enfant possède jusqu'à 30 minutes d'attention

soutenue maximum. La capacité d'attention s'entraîne grâce à un environnement sécurisé et stimulant.

**Capacité d'interaction** : l'élève est capable d'échanger des informations de manière efficace avec d'autres enfants et/ou adultes, de poser des questions et de s'intéresser à l'autre.

**Capacité d'adaptation** : l'élève est capable de comprendre son environnement, d'en saisir les attentes et d'utiliser son intelligence pour y répondre de manière adéquate en faisant preuve de flexibilité.

**Capacité de créativité et d'innovation** : l'élève est capable de générer de nouvelles idées, approches et solutions aux problèmes telles que faire ses choix propres, réagir aux propositions de la classe, exprimer son individualité. Cela implique une pensée

<sup>3</sup> Les indications sont le fruit de réflexions de l'équipe pluridisciplinaire de l'UMA (enseignants cycle 1 à 3, PPLS UMA et COSP).

individuelle, de l'imagination et la synthèse de concepts divers.

**Confiance en soi :** l'élève est conscient de ses ressources, sait les utiliser avec discernement pour faire face à une tâche ou une activité et se met en action. Ce qui peut l'amener à oser se tromper, prendre la parole, participer aux activités et prendre des initiatives. La confiance en soi n'est pas linéaire, elle varie en fonction des événements de la vie de l'enfant et de son âge.

**Autonomie :** l'élève est capable de gérer ses affaires d'école et ses affaires personnelles en fonction de la situation, ses trajets, à anticiper et à gérer les imprévus. Par exemple : être capable de s'habiller et de gérer son matériel personnel de la maison et de l'école, avoir acquis les règles de propreté et d'hygiène de base, savoir gérer seul le temps, se déplacer dans l'espace à disposition, se responsabiliser, développer des savoir-être et pour les plus âgés, engager des démarches administratives.

**Capacités à exprimer ses besoins :** l'élève est capable de demander de l'aide pour des aspects pratiques, logistiques, scolaires, sanitaires (santé), émotionnels, une précision et savoir à qui s'adresser suivant ses besoins.

**Compréhension des attentes de la société du pays d'accueil :** l'élève est capable d'identifier les principaux codes du vivre-ensemble dans les relations interpersonnelles (regard, distance, gestuelle, ton de la voix, sens de la ponctualité, rapport à l'autorité, salutations) afin d'interagir avec son environnement.

### Relation avec la famille

**Ressources de la famille :** il s'agit de prendre en compte l'environnement de l'enfant : membres de la famille présents dans le pays d'accueil, communauté, statut, logement, revenus, langues parlées à la maison, compréhension du système scolaire vaudois et de ses attentes, disponibilité et capacité de la famille à soutenir la scolarité de l'enfant. Il est également important d'observer si les parents ont des relais éventuels.

**Partenariat famille-école :** cela désigne la collaboration active et constructive entre la famille (tuteurs, tutrices ou éducateurs, éducatrices) et les professionnels de l'éducation (enseignants, doyens, directeurs) afin de favoriser la réussite scolaire et le bien-être global de l'enfant. Ce partenariat repose sur une communication ouverte, un engagement réciproque et un partage de responsabilités entre les deux parties, dans l'intérêt de l'élève :

- Possibilités de liens et d'échanges de différentes modalités (agenda, téléphone, messages, entretiens avec ou sans interprète)
- La communication entre la famille et l'école est-elle fréquente, transparente et réciproque ?
- Quelle est la participation/implication des parents dans la vie scolaire ?
- Quelles sont les attentes en matière de travail scolaire ? Les valeurs transmises en lien avec l'école et le travail ?
- Qualité de l'environnement éducatif à la maison, de la gestion des comportements, de l'encouragement et de la motivation.

### Parcours migratoire et scolaire

**Parcours migratoire de l'élève et de sa famille :** tenir compte du contexte de migration (voyage, raisons, dispositifs d'accueil et d'accompagnement)

**Parcours scolaire de l'élève :** tenir compte à l'arrivée de l'éventuelle scolarité de l'élève (apprentissages, compétences) et de sa biographie langagière.

**Ressources complémentaires :** valoriser les compétences développées au quotidien (responsabilités, déplacements, organisation, planification, gestion, argent et autres tâches)

**Niveau de la L1 et autres langues :** prendre en considération la ou les langues de l'élève, les valoriser et les inviter en classe (voir définition L1 p.12).

**Situation administrative :** il s'agit des informations liées à son statut de séjour, à celui de la famille et à leur éventuelle couverture sociale.

### Métier d'élève

**Compréhension des attentes de l'école :** l'élève est capable de distinguer les attentes et les règles liées à la culture de l'école de celles de la maison, ainsi que ses implicites, ses codes, répondre à différents types d'évaluation.

**Compétences pratiques :** l'enseignante ou l'enseignant observe les compétences pratiques de l'élève dans les disciplines suivantes : éducation physique, travaux manuel, activités créatrices et manuelles, éducation nutritionnelle.

**Stratégies d'apprentissage :** l'élève est capable de faire des liens, d'imaginer la tâche et de s'y projeter, d'émettre des hypothèses, de rechercher des solutions.

**Capacités organisationnelles :** l'élève est capable d'utiliser et de ranger le matériel de classe et le sien, d'organiser ses idées, ses actions, ses objets d'apprentissage (matériel, horaire)

**Rythme de travail :** l'élève est capable de s'adapter au rythme scolaire (rituels, emploi du temps, pauses) et d'organiser son temps, scolaire et périscolaire, de façon à gérer au mieux les activités-tâches liées à l'école.

**Autonomie :** l'élève est capable de comprendre les consignes et de réaliser la tâche attendue sans aide.

**Utilisation d'outils de référence :** l'élève est capable d'utiliser des ouvrages de référence ou des outils de correction langagière tels que le dictionnaire, les livres de conjugaison ou autres et l'outil informatique et/ou de trouver des informations complémentaires sur un thème spécifique sur Internet ou à la bibliothèque scolaire.

**Capacités à collaborer avec ses pairs :** l'élève est capable de participer à des activités collectives, s'exprimer, interagir, communiquer avec ses pairs.

### Définition des compétences scolaires

**Capacités d'apprentissage :** l'élève est capable de mémoriser et d'utiliser des notions apprises ainsi que de déployer des stratégies d'apprentissage.

**Potentiel de progression** : l'élève est capable de faire l'acquisition de nouvelles notions et ses progressions sont observables dans un temps défini.

**Niveau de Français** : voir Référentiel FLS pour définir le niveau selon les compétences.

**Niveau de Maths** : l'enseignant observe les compétences de l'élève, sa vitesse de progression, le niveau de programme atteint en référence au plan d'études et à l'année du programme attendu à son âge. (Par exemple, un élève en âge de 11S qui suit un programme en maths de 8P.)

**Parcours scolaire antérieur** : Il s'agit des informations prises durant l'entretien d'accueil au sujet du parcours de l'élève :

- Parcours scolaire si existant
- Nombre d'années de scolarisation
- Type d'école (école publique, privée ou à domicile)
- Nombre d'heures d'école dans la journée et de jours par semaine
- Nombre d'élèves dans la classe
- Disciplines étudiées
- Appuis scolaires à disposition
- Suivis spécialisés mis en place (PPLS, enseignement spécialisé)
- Port d'un uniforme ou pas

**Conceptualisation** : l'élève est capable de construire des concepts, des règles à partir d'apprentissages, de

données, d'éléments visuels, d'éléments connus. Il est aussi capable d'analyser et de définir des notions.

### Compétences préprofessionnelles

**Projet professionnel** : définir le profil de l'élève, ses motivations, rencontre avec le/la COSP : stages et bilans, stages en entreprise ou APO (Atelier professionnel d'observation), le Salon des métiers. Construire le projet avec la famille.

**Compétences et expériences professionnelles antérieures** : interroger le parcours de l'élève, ses compétences pratiques et sociales, la participation à son milieu de vie (tâches ménagères, agricoles ou autres), déroulement d'une journée habituelle, travail effectué (description du cadre : tâches, horaire, durée de l'activité, collaborations éventuelles, pays, affectation du revenu)

**Existence d'un réseau socio-familial** : présence d'un réseau (communauté, famille, connaissances, professionnels) soutenant éventuellement les démarches préprofessionnelles.

**Compréhension des attentes du monde professionnel** : l'élève est capable de comprendre et respecter les attentes de l'école et celles liées au domaine professionnel. Retour de l'enseignant sur les rapports de stages, les éventuels décalages de représentation et d'évaluation.

### Définition - Niveau de la L1 (oral)

La L1 est considérée par Nathan (1993) comme « *la langue mère*, soit celle dont dérivent toutes les langues ultérieurement acquises par un même sujet ». Selon Cummins (1979), les compétences en langue seconde sont fonction de celles en L1, ce qui a été vérifié par plusieurs auteurs depuis. En effet, si l'enfant rencontre des difficultés d'acquisition dans sa langue première, il y a de fortes chances qu'il rencontre aussi des difficultés en L2 (Bensekhar-Bennabi, 2010). Par conséquent et selon la littérature, la présence de bonnes compétences en L1 est prédictive de l'acquisition de la L2, raison pour laquelle, il est *important de pouvoir évaluer les capacités en L1 à minima*. Ou du moins, la présence de bonnes compétences en L1 serait plutôt encourageante pour l'acquisition de la L2.

Toutefois, aux vues des difficultés à évaluer la L1 de manière précise, la logopédie se tourne maintenant sur des « *outils spécifiques permettant d'identifier les difficultés langagières dites universelles*. Il s'agit de la répétition de logatomes (des syllabes sans sens), de l'analyse de la macro-structure du récit ainsi que de l'évaluation des capacités d'apprentissage (évaluée à travers une évaluation dynamique) et également l'évaluation du stockage de matériel verbal.

Bibliographie :

- Bensekhar-Bennabi, M. (2010). La bilinguïté des enfants de migrants face aux enjeux de la transmission familiale. *Enfances & Psy*, 2 (47), 55-65.
- Cummins, J. (1976). Linguistic interdependence and the educational development of bilingual children. *Review of educational research*, 49 (2), 222-251.
- Nathan, T. (1993). L'oeil, le poison magique et le talisman. Cause et sens en pratique ethnopsychanalytique. *Anthropologie et Sociétés*, 17 (1-2), 99-124.

## CONCLUSION

L'orientation d'un élève peu ou pas scolarisé doit tenir compte d'une vision globale de l'enfant ou du jeune et ne pas être centré uniquement sur ses résultats scolaires chiffrés. Il s'agit de mettre en évidence ses ressources afin de définir au mieux la suite de son parcours. La construction du projet scolaire ou de formation professionnelle doit absolument être faite avec les parents et le ou la jeune concernée.

Pour ces élèves, la transmission d'informations de qualité aux professionnels qui les accueilleront s'avère cruciale. En effet, la mise à niveau scolaire de ces enfants prend plusieurs années (au minimum cinq) et une attention particulière doit être portée à chacun ou chacune de ces élèves en particulier lors des transitions<sup>4</sup>.

C'est en fin de scolarité obligatoire que le choix d'une orientation se révèle le plus complexe. Le Portail migration est à disposition pour réfléchir avec les professionnels de l'école, afin de prévoir des mesures adaptées et une orientation pertinente.

Nous espérons que cette aide à l'orientation pour des élèves peu ou pas scolarisés vous permettra de prendre les décisions les plus appropriées les concernant en tenant compte de leur parcours antérieur, du contexte familial, de leur statut de séjour et de leur potentiel de progression.

---

<sup>4</sup> Selon Cummins, il faut environ un à deux ans pour développer les compétences linguistiques de base dans les interactions quotidiennes (BICS). Cinq à sept ans sont nécessaires pour développer les compétences linguistiques académiques pour comprendre et produire des contenus complexes dans un contexte scolaire tels que lire des textes informatifs, résoudre des problèmes en mathématiques ou écrire des dissertations. Cummins, J. (2008). BICS and CALP: Empirical and theoretical status of the distinction. *Encyclopedia of language and education*, 2(2), 71-83.



## Âge d'entrée à l'école : 4-6 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Âge légal : ..... Classe : .....

ACC I :  Dispositif SAS-ACCUEIL  Classe ordinaire avec CIF

### Éléments à prendre en compte après 2 ans de scolarité pour l'orientation (6-8 ans)

#### Aspects psycho-sociaux

- Maturité émotionnelle, affective
- Capacités d'adaptation, d'imitation
- Capacités d'interaction
- Confiance en soi

#### Parcours migratoire et scolaire

- Parcours migratoire de l'enfant et de sa famille
- Parcours scolaire de l'enfant
- Niveau de la L1 à l'oral (entretien d'accueil)
- Capacités de l'enfant à faire des liens entre la maison et l'école
- Compréhension des codes culturels

#### Relation avec la famille

- Ressources de la famille
- Partenariat école-famille

#### Métier d'élève

- Compréhension des attentes de l'école
- Compétences pratiques
- Stratégies d'apprentissage
- Capacités organisationnelles
- Rythme de travail
- Autonomie
- Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation

#### Compétences scolaires

- Capacités d'apprentissage
- Capacités attentionnelles
- Potentiel de progression
- Niveau de Français
- Niveau de Maths

### Proposition d'orientation vers l'accueil II

- Classe ordinaire  Dispositif particulier

### Type d'aides possibles

- CIF  Appui<sup>5</sup>
- Prestations PPLS  Pédiatre
- Aide à l'intégration non ciblée (ou dans le cadre d'une MR)
- Prestations d'enseignement spécialisé (Mesures ordinaires MO Mesures renforcées MR)

<sup>5</sup> Possibilité de demander des ressources hors enveloppes (demande LAGAPEO) dans des situations particulières.

## Âge d'entrée à l'école : 7-10 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Âge légal : ..... Classe : .....

ACC I :  Classe d'accueil  Classe ordinaire avec CIF  Classe ordinaire avec groupe d'accueil

### Éléments à prendre en compte après 2 ans de scolarité (8-12 ans)

#### Aspects psycho-sociaux

- Maturité émotionnelle, affective
- Capacités d'attention
- Capacités d'interaction
- Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation
- Confiance en soi
- Autonomie

#### Parcours migratoire et scolaire

- Parcours migratoire de l'enfant et de sa famille
- Parcours scolaire de l'enfant
- Niveau de la L1 à l'oral et à l'écrit (entretien d'accueil)
- Capacités de l'enfant à faire des liens entre la maison et l'école
- Compréhension des codes culturels

#### Relation avec la famille

- Ressources de la famille
- Partenariat école-famille

#### Métier d'élève

- Compréhension des attentes de l'école
- Compétences pratiques
- Stratégies d'apprentissage
- Capacités organisationnelles
- Rythme de travail
- Autonomie
- Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation
- Utilisation d'outils de référence
- Capacités à collaborer avec ses pairs

#### Compétences scolaires

- Capacités d'apprentissage
- Potentiel de progression
- Capacités attentionnelles
- Niveau de Français
- Niveau de Maths

### Proposition d'orientation vers l'accueil II

- Classe ordinaire avec CIF  Classe régionale de pédagogie spécialisée (MR)
- Dispositif particulier réunissant des élèves ayant des besoins similaires

### Type d'aides possibles

- CIF  CIA  Appuis MATH/FR<sup>6</sup>
- Co-enseignement  Prestations PPLS  Pédiatre
- Aide à l'intégration non ciblée (ou dans le cadre d'une MR)
- Prestations d'enseignement spécialisé (Mesures ordinaires MO Mesures renforcées MR)

<sup>6</sup> Possibilité de demander des ressources hors enveloppes (demande LAGAPEO) dans des situations particulières.

## Âge d'entrée à l'école : 11-13 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Âge légal : ..... Classe : .....

- ACC I :  Classe d'accueil niveau grand débutant  Classe d'accueil  
 Classe ordinaire avec groupe d'accueil  Classe ordinaire avec CIF

### Éléments à prendre en compte après 2 ans de scolarité (12-15 ans)

<p><b>Aspects psycho-sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Maturité émotionnelle, affective</li><li><input type="checkbox"/> Capacités d'attention</li><li><input type="checkbox"/> Capacités d'interaction</li><li><input type="checkbox"/> Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation</li><li><input type="checkbox"/> Confiance en soi</li><li><input type="checkbox"/> Autonomie</li><li><input type="checkbox"/> Capacités à exprimer ses besoins</li></ul> <p><b>Parcours migratoire et scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Parcours migratoire de l'élève et de sa famille</li><li><input type="checkbox"/> Parcours scolaire de l'élève</li><li><input type="checkbox"/> Niveau de la L1 et autres langues (entretien d'accueil)</li><li><input type="checkbox"/> Capacités de l'élève à faire des liens entre la maison et l'établissement</li><li><input type="checkbox"/> Partenariat avec l'établissement (le jeune et la famille)</li><li><input type="checkbox"/> Compréhension des codes culturels</li></ul> <p><b>Relation avec la famille</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Ressources de la famille</li><li><input type="checkbox"/> Partenariat établissement-famille</li></ul>	<p><b>Métier d'élève</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Compréhension des attentes de l'école</li><li><input type="checkbox"/> Compétences pratiques</li><li><input type="checkbox"/> Stratégies d'apprentissage</li><li><input type="checkbox"/> Capacités organisationnelles</li><li><input type="checkbox"/> Rythme de travail</li><li><input type="checkbox"/> Autonomie</li><li><input type="checkbox"/> Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation</li><li><input type="checkbox"/> Utilisation d'outils de référence</li><li><input type="checkbox"/> Capacités à collaborer avec ses pairs</li></ul> <p><b>Compétences scolaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Capacités d'apprentissage</li><li><input type="checkbox"/> Potentiel de progression</li><li><input type="checkbox"/> Capacités attentionnelles</li><li><input type="checkbox"/> Niveau de Français et autres langues, notamment l'Anglais</li><li><input type="checkbox"/> Niveau de Maths</li><li><input type="checkbox"/> Parcours scolaire antérieur (entretien d'accueil)</li><li><input type="checkbox"/> Conceptualisation</li></ul>
---	---

### Proposition d'orientation vers l'accueil II

- Classe ordinaire avec CIF  11VG/ACC<sup>7</sup>
- 12 CERT  Prolongation scolarité pour les 15 ans et plus
- Classe régionale de pédagogie spécialisée (MR)
- Dispositif particulier réunissant des élèves ayant des besoins similaires (classe d'accueil intermédiaire ou classe à effectif réduit VG)

<sup>7</sup> Classe de 11VG avec un effectif réduit et une grille horaire adaptée, en vue de viser l'obtention d'un certificat de fin d'études secondaires

## Annexe 1 – Tableaux d'aide à l'orientation

### Type d'aides possibles

- CIF
- Appuis<sup>8</sup>
- Prestations PPLS
- Aide à l'intégration non ciblée (ou dans le cadre d'une MR)
- Prestations d'enseignement spécialisé (Mesures ordinaires MO Mesures renforcées MR)
- CIA
- Co-enseignement
- Pédiatre
- CIAng
- Cellule Interservices<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Possibilité de demander des ressources hors enveloppes (demande LAGAPEO) dans des situations particulières

<sup>9</sup> La Cellule Interservices est un organe qui regroupe des représentants-es de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), de la Direction générale de la santé (DGS), de la Direction de la cohésion sociale (DGCS), de l'Office de l'Assurance Invalidité du canton de Vaud (OAI VD) et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

## Âge d'entrée à l'école : 14-16 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Âge légal : ..... Classe : .....

- ACC I :  Classe d'accueil niveau grand débutant  Classe d'accueil  
 Classe ordinaire avec groupe d'accueil  Classe ordinaire avec CIF

### Éléments à prendre en compte après 2 ans de scolarité (15-17 ans)

<p><b>Aspects psycho-sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Maturité émotionnelle, affective</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités d'attention</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités d'interaction</li> <li><input type="checkbox"/> Capacité d'adaptation, de créativité et d'innovation</li> <li><input type="checkbox"/> Confiance en soi</li> <li><input type="checkbox"/> Autonomie</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités à exprimer ses besoins</li> <li><input type="checkbox"/> Compréhension des attentes de la société du pays d'accueil</li> </ul> <p><b>Parcours migratoire et scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Compréhension des codes culturels</li> <li><input type="checkbox"/> Niveau de la L1 et autres langues (entretien d'accueil)</li> <li><input type="checkbox"/> Partenariat avec l'école (le jeune, la famille et/ou autres adultes de son environnement)</li> <li><input type="checkbox"/> Situation administrative (permis, assurance maladie, situation familiale...)</li> </ul> <p><b>Relation avec la famille</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ressources de la famille</li> <li><input type="checkbox"/> Partenariat école-famille</li> </ul>	<p><b>Métier d'élève</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Compréhension des attentes de l'école et de la formation</li> <li><input type="checkbox"/> Compétences pratiques</li> <li><input type="checkbox"/> Stratégies d'apprentissage</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités organisationnelles</li> <li><input type="checkbox"/> Rythme de travail</li> <li><input type="checkbox"/> Autonomie</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités d'adaptation, de créativité et d'innovation</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation d'outils de référence</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités à collaborer avec ses pairs</li> </ul> <p><b>Compétences scolaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Capacités d'apprentissage</li> <li><input type="checkbox"/> Potentiel de progression</li> <li><input type="checkbox"/> Capacités attentionnelles</li> <li><input type="checkbox"/> Niveau de Français</li> <li><input type="checkbox"/> Niveau de Maths</li> <li><input type="checkbox"/> Parcours scolaire antérieur (entretien d'accueil)</li> <li><input type="checkbox"/> Conceptualisation</li> </ul> <p><b>Compétences préprofessionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Projet professionnel</li> <li><input type="checkbox"/> Compétences et expériences professionnelles antérieures</li> <li><input type="checkbox"/> Existence d'un réseau social-familial</li> <li><input type="checkbox"/> Compréhension des attentes du monde professionnel</li> </ul>
---	---

## Proposition d'orientation vers l'accueil II

### École obligatoire

- Prolongation scolarité pour les 15-16 ans
- Classe ordinaire avec CIF
- 11VG/ACC<sup>10</sup>
- 12 CERT
- Classe régionale de pédagogie spécialisée (MR)
- Dispositif particulier réunissant des élèves ayant des besoins similaires (classe d'accueil intermédiaire ou classe à effectif réduit VG)

### Transition<sup>11</sup> (T1)

- EdA (classe Alpha)
- EDT (profil 8/SAS)
- COFOP
- PAI
- Formations EVAM
- ANDIAMO<sup>12</sup>
- TEM<sup>13</sup>
- MESIP<sup>14</sup>

## Type d'aides possibles

- CIF
- CIA
- CIAng
- Co-enseignement
- Prestations PPLS
- Pédiatre
- Cellule Interservices<sup>15</sup>
- Aide à l'intégration non ciblée (ou dans le cadre d'une MR)
- Prestations d'enseignement spécialisé (Mesures ordinaires MO Mesures renforcées MR)

<sup>10</sup> Classe de 11VG avec un effectif réduit et une grille horaire adaptée, en vue de viser l'obtention d'un certificat de fin d'études secondaires

<sup>11</sup> Annexe II, voir extrait du *Guide pratique pour des transitions de qualité* et le niveau de français attendu pour avoir accès à la mesure.

<sup>12</sup> Programme de soutien à la formation développé par l'Office AI (critères d'accès liés notamment à une atteinte à la santé)

<sup>13</sup> Pour élève au bénéfice d'une mesure renforcée (MR) de pédagogie spécialisée

<sup>14</sup> Mesures socio-éducative spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle.

<sup>15</sup> La Cellule Interservices est un organe qui regroupe des représentants-es de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), de la Direction générale de la santé (DGS), de la Direction de la cohésion sociale (DGCS), de l'Office de l'Assurance Invalidité du canton de Vaud (OAI VD) et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

## Classes d'accueil régionales de niveau grand débutant

<b>Cadre légal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LEO art. 102</li> <li>• RLEO art. 74 et 94</li> <li>• Document-cadre - Processus et dispositifs d'accueil</li> </ul>
<b>Objectifs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation (apprentissage de la lecture et de l'écriture)</li> <li>• Apprentissage des bases en mathématiques</li> <li>• Développement des stratégies d'apprentissage et de l'autonomie</li> <li>• Familiarisation avec le monde scolaire et apprentissage du métier d'élève</li> <li>• Constitution d'un premier réseau interdisciplinaire</li> </ul> <p>... afin de permettre une intégration scolaire, sociale et professionnelle réussie.</p>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élève primo-arrivant allophone de 7P à 11 S peu ou pas scolarisé</li> <li>• Élève allophone présentant plus de 3 ans de retard scolaire par rapport à son âge</li> <li>• Élève allophone présentant des lacunes importantes en lecture et écriture dans sa langue première</li> </ul> <p>De manière secondaire, en l'absence d'un autre dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élève allophone porteur d'un trouble avéré ou fortement suspecté, ayant ou non bénéficié d'enseignement spécialisé durant sa scolarité</li> </ul>
<b>Description du dispositif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une classe d'accueil régionale avec des élèves de 7P à 9S ou des élèves de 9S à 11S</li> <li>• Effectif de neuf élèves au maximum</li> <li>• Élèves provenant des établissements voisins d'une région</li> <li>• Classe d'accueil sous la responsabilité de la direction de l'EPS</li> <li>• Grille horaire en principe sans allemand (introduction progressive si possible)</li> <li>• Si nécessaire, et dans la mesure des possibilités, collaboration avec des enseignants et enseignantes spécialisés ainsi que l'équipe PPLS</li> </ul>
<b>Déroulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de la classe à demander à la DP par la direction de l'EPS</li> <li>• Orientation et inscription dans la classe par le conseil de direction de l'EPS</li> <li>• Coordination entre l'EPS du domicile de l'élève et l'EPS disposant de la prestation</li> <li>• Durée de la prestation maximale de deux ans</li> </ul>
<b>Orientation</b>	Voir tableaux ci-dessus après les deux ans (annexe 1)
<b>Financement</b>	Enveloppe cantonale spécifique (demande à adresser à la DP)
<b>Transport</b>	Prise en charge de la commune de domicile de l'élève déplacé. Pour les élèves relevant de l'asile, le canton rembourse les frais de déplacement a posteriori ( <a href="#">directive 138</a> )

## Tableaux extraits du Guide pratique pour des transitions de qualité

Étapes pour la demande de mesures renforcées : 1 à 7

Étapes pour l'orientation vers un établissement de pédagogie spécialisée ou TEM : 1 à 13

**Tab. 5 - Transition entre la classe d'accueil et l'enseignement en établissement de pédagogie spécialisée**

	Quoi ?	Qui ?	Destinataires	Documents
<b>1</b>	- Échanges autour des besoins spécifiques de l'élève	- Doyen - Maître de classe d'accueil - Interprète	- Parents - Responsable légal	
<b>2</b>	- Consultation collaborative	- Maître de classe d'accueil	- PPLS - UMA (délégué régional, PPLS UMA) - Autres fonctions ressources	<input type="checkbox"/> Notes personnelles
<b>3</b>	- Demande de bilan PPLS et/ou médical	- Doyen - Maître de classe d'accueil - Parents - Responsable légal	- PPL - Pédiatre - Pédopsychiatre - Spécialistes médicaux	<input type="checkbox"/> Transmission du rapport de l'entretien d'accueil
<b>4</b>	- Organisation du réseau interdisciplinaire	- Direction de l'EPS - Doyen	- Référent MR - Parents - Responsable légal - Fonctions ressources - Spécialistes médicaux	<input type="checkbox"/> Transmission des bilans au référent MR
<b>5</b>	- Bilan élargi 360°	- Doyen - Maître de classe d'accueil - Équipe pédagogique - Intervenants impliqués	- Direction de l'EPS - Parents - Responsable légal	<input type="checkbox"/> Bilan élargi 360°
<b>6</b>	- PES - Proposition d'orientation	- Doyen - Maître de classe d'accueil - Équipe pédagogique - Intervenants impliqués - Parents - Responsable légal - Interprète	- Référent MR - Parents - Responsable légal	<input type="checkbox"/> Protocole de réseau interdisciplinaire
<b>7</b>	- Préavis d'orientation	- Référent MR	- Direction de l'EPS - Doyen	<input type="checkbox"/> PES

## Annexe 3

	Quoi ?	Qui ?	Destinataires	Documents
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contact avec l'Établissement de pédagogie spécialisée</li> <li>- Transmission des documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'EPS</li> <li>- Doyen de l'EPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'Établissement de pédagogie spécialisée</li> <li>- Doyen de l'Établissement de pédagogie spécialisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rapport de l'entretien d'accueil</li> </ul> Éventuels documents et bilans précédant l'arrivée dans le canton : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bilans pédagogiques</li> <li><input type="checkbox"/> Bulletins scolaires</li> <li><input type="checkbox"/> Bilans médicaux</li> <li><input type="checkbox"/> Bilans de l'enseignement spécialisé</li> </ul>
9	Conseillé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de l'élève, des parents/responsable légal pour une visite de l'institution ou une classe de l'enseignement spécialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître de classe d'accueil</li> <li>- Maître de soutien pédagogique spécialisé SPS</li> <li>- Interprète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents</li> <li>- Responsable légal</li> <li>- Élève</li> </ul>	
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de l'élève pour un stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître de classe spécialisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents</li> <li>- Responsable légal</li> <li>- Élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Convocation</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant de l'Établissement de pédagogie spécialisée</li> <li>- Interprète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître de classe d'accueil</li> <li>- Maître de soutien pédagogique spécialisé SPS</li> <li>- Parents</li> <li>- Responsable légal</li> <li>- Élève</li> </ul>	
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour du bilan du stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître de classe d'accueil</li> <li>- Maître de soutien pédagogique spécialisé SPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'EPS</li> <li>- Doyen de l'EPS</li> <li>- Parents</li> <li>- Responsable légal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bilan de stage</li> </ul>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission d'informations complémentaires au dossier de l'élève y compris évaluation des compétences FLS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître de classe d'accueil</li> <li>- Maître de soutien pédagogique spécialisé SPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'EPS</li> <li>- Direction de l'établissement de pédagogie spécialisée</li> <li>- Doyen de l'EPS</li> <li>- Doyen de l'établissement de pédagogie spécialisée</li> <li>- Maître de classe spécialisée</li> </ul>	

## Annexe 3

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les profils d'élèves et le niveau de français attendu pour avoir accès à certaines mesures de la T1.

**Tab. 6 - Type de structures et de mesures postobligatoires pour élèves allophones primo-arrivants**

Pour qui ?	Mesures / structures	Accès	Documents
Élèves de niveau débutant en français (A1 – A2 et alpha <sup>1</sup> )	École de l'Accueil	Dossier T1 <b>prioritaire</b> rempli par : - Élève - Maître de classe - Conseiller en orientation de l'ES - Parents/responsable légal (signature) Transmission au Portail Migration par le conseiller pour analyse et validation	<input type="checkbox"/> Fiche descriptive de la prestation <input type="checkbox"/> Procédure et Guide pratique T1 <input type="checkbox"/> Dossier T1
Élèves de niveau intermédiaire en français (A2)	Mesures de Transition 1 <sup>2</sup>	École de la Transition <b>Profil 8<sup>3</sup></b>	<input type="checkbox"/> Fiche descriptive de la prestation <input type="checkbox"/> Procédure et Guide pratique T1 <input type="checkbox"/> Dossier T1
Élèves de niveau avancé en français (B1-B2)		École de la Transition <b>Profil 1-7<sup>3</sup></b>	Dossier T1 rempli par : - Élève - Maître de classe - Conseiller en orientation de l'ES - Parents/responsable légal (signature) Transmission au Case manager T1 de la région par le conseiller pour analyse et validation
		École de la Transition <b>SAS<sup>4</sup></b> CHARTEM <sup>5</sup>	Dossier T1 <b>prioritaire</b> rempli par : - Élève - Maître de classe - Conseiller en orientation de l'ES - Parents/responsable légal (signature) Transmission au Case manager T1 de la région par le conseiller pour analyse et validation
Élèves de niveau intermédiaire en français (A2)	Formation professionnelle avec Prolongation de l'apprentissage pour l'intégration PAI	Procédure standard d'entrée en apprentissage Transmission par le conseiller en orientation de l'ES de la demande de PAI à la DGEP	<input type="checkbox"/> Fiche descriptive <input type="checkbox"/> Formulaire d'inscription PAI
Élèves de niveau avancé en français (B1-B2)	Formation professionnelle AFP CFC Préapprentissage	Procédure standard d'entrée en apprentissage ou en préapprentissage	
	Gymnase École de culture générale École de commerce École de maturité	Demande exceptionnelle (situation particulière) à adresser par la direction de l'EPS au Portail Migration (procédure et formulaire ad hoc) <sup>6</sup> qui la transmettra à la Conférence des Directeurs des Gymnases Vaudois (CDGV). Le besoin de CIF est mentionné dans ledit formulaire.	<input type="checkbox"/> Inscription en ligne avec mention CIF si nécessaire

## Annexe 3

Pour qui ?	Mesures / structures	Accès	Documents
<b>Interruption de la scolarité obligatoire d'un élève (volontaire ou exclusion)</b>	Poursuite dans une mesure T1 ou une mesure d'insertion professionnelle (MESIP) via le Portail Migration et/ou le Case manager T1	Le maître de classe et le conseiller en orientation scolaire et professionnelle signalent la situation au Guichet T1 et au Portail Migration	<input type="checkbox"/> E-formulaire T1 <input type="checkbox"/> Info.portail-migration@vd.ch
<b>Poursuite d'un cursus à l'étranger</b>	École ou formation, en fonction du pays	Transmission d'une attestation de scolarité et d'un bulletin scolaire	<input type="checkbox"/> Attestation de scolarité <input type="checkbox"/> Éventuel certificat de fin d'études secondaires <input type="checkbox"/> Bulletins scolaires <input type="checkbox"/> Rapport pédagogique <input type="checkbox"/> Mention d'une orientation scolaire

<sup>1</sup> alpha : élèves peu ou pas scolarisés

<sup>2</sup> Description des Mesures T1 : <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/pour-les-jeunes-a-la-recherche-dune-solution-de-formation-apres-lecole-obligatoire-t1/mesures-t1>

<sup>3</sup> École de la Transition « préprofessionnel » : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_ET\\_Preprofessionnel.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_ET_Preprofessionnel.pdf)

<sup>4</sup> École de la Transition « SAS » : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_ET\\_SAS.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_ET_SAS.pdf)

<sup>5</sup> COFOP, Secteur préformation, Unités « CHARTEM » : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_COFOP\\_Preform.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_COFOP_Preform.pdf)

<sup>6</sup> Daedalus 20.15.30 - Modalités d'accès aux écoles des gymnases : <https://www.portail.vd.ch/outils/wiki1/x/Pa4kLQ>

## Modification du cadre légal fédéral

Source : [Conseil fédéral](http://www.admin.ch) (www.admin.ch)

### CF - Le Conseil fédéral assouplit l'accès à la formation professionnelle initiale pour les cas de rigueur

Berne, 01.05.2024 - Les requérants d'asile déboutés et les jeunes en séjour illégal en Suisse doivent pouvoir accéder plus facilement à une formation professionnelle initiale. Afin de mettre en œuvre un mandat du Parlement, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance correspondante en ce sens lors de sa séance du 1er mai 2024. Désormais, les personnes concernées doivent avoir fréquenté l'école obligatoire en Suisse durant deux ans, et non plus cinq ans comme le prévoit l'ordonnance jusqu'à présent. Cette modification entrera en vigueur le 1er juin 2024.

**Remarque** : La clause de cinq ans de séjour en Suisse reste valable pour accéder à la formation.

## Liens utiles pour les élèves de 15 à 17 ans

*Remarque : Tous les liens ont été vérifiés le 15 janvier 2026*

EDA	<a href="https://www.edavd.ch/">https://www.edavd.ch/</a>
EDT Profil et SAS	<a href="https://www.vd.ch/formation/ecole-de-la-transition">https://www.vd.ch/formation/ecole-de-la-transition</a>
COFOP	<a href="https://www.vd.ch/formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop">https://www.vd.ch/formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop</a>
PAI	<a href="https://www.vd.ch/formation/formation-professionnelle/prolongation-dapprentissage-pour-lintegration-pai">https://www.vd.ch/formation/formation-professionnelle/prolongation-dapprentissage-pour-lintegration-pai</a>
FORMATIONS EVAM	<a href="https://www.evam.ch/un-migrant/formation/se-former-a-levam/">https://www.evam.ch/un-migrant/formation/se-former-a-levam/</a>
ANDIAMO	<a href="https://aivd.ch/wp-content/uploads/2023/08/Informations-ANDIAMO.pdf">https://aivd.ch/wp-content/uploads/2023/08/Informations-ANDIAMO.pdf</a>
TEM VERDEIL	<a href="https://www.verdeil.ch/prestations/cf-tem/">https://www.verdeil.ch/prestations/cf-tem/</a>

## Ressources et contacts

La scolarisation et l'orientation<sup>16</sup> des élèves allophones de niveau *grand débutant*<sup>17</sup> soulèvent de nombreuses questions. Plusieurs documents produits par la DGEO tentent d'y répondre.

N'hésitez pas à contacter les délégués régionaux UMA, le coordinateur de l'UMA Christophe Blanchet ([christophe.blanchet@vd.ch](mailto:christophe.blanchet@vd.ch)), la référente alphabétisation UMA ([sandra.colaone@vd.ch](mailto:sandra.colaone@vd.ch)) ou le Portail migration ([info.portail-migration@vd.ch](mailto:info.portail-migration@vd.ch)).

Questions/thématiques	Ressources (documents, guides, brochures) et personnes à contacter
<b>Accueil dans l'établissement scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Guide L'Entretien d'accueil</a></li> <li>• <a href="#">Outils de positionnements pour élèves peu ou pas scolarisés (L1 et mathématiques)</a></li> <li>• <a href="#">Primo-information</a></li> </ul>
<b>Premier enclassement<sup>18</sup> (ACC I)</b>  <i>Privilégier une scolarisation en classe d'accueil, voire dans une classe d'accueil de niveau grand débutant si la classe est existante dans la région</i>	<b>Personnes ressource</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Déléguée ou délégué régional UMA</a></li> <li>• Coordinateur des délégués régionaux UMA : <a href="mailto:christophe.blanchet@vd.ch">christophe.blanchet@vd.ch</a></li> </ul> <b>Documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Document-cadre : <a href="#">Processus et dispositifs d'accueil</a></li> <li>• Annexe 2 - <i>Classes d'accueil régionales de niveau grand débutant</i></li> </ul>
<b>Supports pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Référentiel FLS</a></li> <li>• <a href="#">Kit Alpha - Enseignement du français (FLS-FLSco) à des élèves peu ou pas scolarisés</a></li> <li>• <a href="#">Cours intensif de français (CIF) pour les élèves allophones du cycle 1 - Organisation et pistes pédagogiques pour les directions et le corps enseignant</a></li> </ul>
<b>Situation administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Guide sur les permis de séjour et leurs modalités</a></li> </ul>
<b>Orientation</b>	<b>Personnes ressources</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Déléguées et délégués régionaux UMA</a></li> <li>• Coordinateur des délégués régionaux UMA : <a href="mailto:christophe.blanchet@vd.ch">christophe.blanchet@vd.ch</a></li> <li>• Référente Alphabétisation UMA : <a href="mailto:sandra.colaone@vd.ch">sandra.colaone@vd.ch</a></li> <li>• Doyenne ou doyen responsable <a href="#">CIS (Cellule InterService)</a>  → contacter la doyenne ou le doyen référent CIS de l'établissement</li> <li>• Référent MR de l'établissement</li> <li>• Unité Portail Migration : <a href="mailto:info.portail-migration@vd.ch">info.portail-migration@vd.ch</a></li> <li>• COSP de votre établissement</li> <li>• PPLS de la région et ou PPLS UMA : <a href="mailto:dgeo-dp.uma@vd.ch">dgeo-dp.uma@vd.ch</a></li> </ul> <b>Documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Guide pratique pour des Transitions de qualité</a></li> <li>• Tableaux Annexe 1</li> </ul>

<sup>16</sup> La notion d'orientation est prise ici dans un sens large qui dépasse l'orientation en fin de 8P, pour désigner toute forme d'orientation vers un dispositif ultérieur de formation au sein de la scolarité obligatoire ou lors du passage vers le post obligatoire.

<sup>17</sup> Élèves peu ou pas scolarisés

<sup>18</sup> Après l'entretien d'accueil

Pour toute question ou information complémentaire,  
l'Unité migration accueil est à disposition.

Direction pédagogique (DP)  
Office du soutien pédagogique et  
de l'enseignement spécialisé (OSPES)

**UNITE MIGRATION ACCUEIL (UMA)**

Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne  
[www.vd.ch/uma](http://www.vd.ch/uma) | 021 316 55 80 | [dgeo-dp.uma@vd.ch](mailto:dgeo-dp.uma@vd.ch)